

5^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance

→ 12 et 13 décembre 2011
La Grande Halle de la Villette, Paris

QUE DEVIENNENT LES ENFANTS ?

On s'interroge fréquemment sur le fonctionnement des dispositifs (organisation de la prévention et du repérage, analyse des situations familiales, suivi de la prise en charge...), mais rarement sur l'impact réel des réponses sur l'enfant. Or, ni la loi du 5 mars 2007, ni celle du 2 janvier 2002, n'ont pu encore favoriser ce type d'évaluation sans laquelle aucune amélioration ne peut être apportée sur ce qui constitue le fondement même de la protection de l'enfant : son devenir.

Ces 5^{èmes} Assises entendent y contribuer à travers un programme en 3 temps : Ce que l'on sait (Plénière 1) - Ce que vous savez (votre expérience au cœur de six Ateliers) - Ce qu'il faut faire savoir (Plénière 2).

ASSISES ORGANISÉES PAR le Journal de l'Action Sociale en collaboration avec l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas) et le département de Paris

Le journal de
l'Action sociale
& du développement social

DÉPARTEMENT DE PARIS



En partenariat avec :



PROGRAMME

LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011



14h00 - Ouverture et présentation des travaux

par **Claude Greff**, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, chargée de la Famille,
et **Romain Lévy**, adjoint au maire de Paris chargé de la protection de l'enfance.

PLÉNIÈRE 1 CE QUE L'ON SAIT

14h30-18h00

I / Sur la performance du dispositif (atouts et faiblesses)

■ Les dernières analyses de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas), présentées en exclusivité, sur l'adéquation des stratégies et de l'économie des services départementaux concourant à la protection de l'enfance (service social, Ase, PMI) avec l'intérêt de l'enfant et des familles, par **Alain Grevot**, expert "Protection de l'enfance" à l'Odas.

■ Les principales conclusions de la Cour des Comptes sur l'efficacité du dispositif français de protection de l'enfance, par **Christian Carcagno**, rapporteur du rapport public "La protection de l'enfance".

■ Les constats de l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned) sur l'organisation du dispositif et sur la place de l'enfant en protection de l'enfance au regard des études, des recherches et de l'analyse des pratiques et dispositifs, par **Xavier Charlet**, magistrat, chargé de mission à l'Oned.

■ Des regards comparatifs :

- vers l'Allemagne sur la place de l'usager et notamment de l'enfant dans l'évaluation des situations familiales, par **Pierrine Robin**, docteur en sciences de l'éducation, maître de conférences à l'université Paris-Est Créteil, auteur notamment d'un travail de recherche comparée entre les deux systèmes ;

- vers le Québec sur les enjeux dans les pratiques d'une enquête comparant les besoins et les situations familiales d'enfants suivis en prévention et d'enfants suivis en protection, par **Claire Chamberland**, titulaire de la Chaire de recherche senior du Canada sur la victimisation des enfants, professeur titulaire à l'École de service social à l'Université de Montréal.

Débat avec la salle

II / Sur le devenir des enfants

■ Panorama des principaux constats des études récentes et en cours effectuées de façon rétrospective sur le devenir des enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance en France, par **Isabelle Frechon**, sociologue et démographe CNRS-Ined.

■ Les résultats d'une étude sur les mineurs judiciairisés, dont 12% connaissent des prises en charge successives ou simultanées au civil et au pénal : les profils spécifiques de ces enfants en danger délinquants à partir de données judiciaires et épidémiologiques, par **Luc-Henry Choquet**, responsable du Pôle recherche à la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ).

■ Les réflexions des associations d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (Adepape) sur l'impact de l'intervention des services sur l'enfant, par **Jean-Marie Muller**, président de la Fédération nationale des Adepape (Fnadepape).

MARDI 13 DÉCEMBRE 2011



ATELIERS CE QUE VOUS SAVEZ

9h00-12h00 et 13h30-15h00 (Déjeuner sur place)

SIX ATELIERS AU CHOIX :

ATELIER 1 : LA RENCONTRE AVEC L'ENFANT AVANT TOUTE MESURE

ATELIER 2 : LA RENCONTRE AVEC L'ENFANT DANS UNE SITUATION D'URGENCE

ATELIER 3 : LA RELATION AVEC L'ENFANT DANS LE CADRE DU MILIEU OUVERT

ATELIER 4 : L'ENFANT LORSQU'UNE MISE À DISTANCE VIS-À-VIS DES PARENTS EST ENVISAGÉE

ATELIER 5 : LA RELATION AVEC L'ENFANT DANS LE CADRE DU PLACEMENT

ATELIER 6 : L'ENFANT DEvenu JEUNE MAJEUR

Le détail de chaque atelier dans les pages suivantes.

PLÉNIÈRE 2 CE QU'IL FAUT FAIRE SAVOIR

15h00-17h00

15h00–16h30 : Table ronde avec sept grands témoins ayant participé aux ateliers qui livreront leur ressenti sur les temps forts des Ateliers tout en les mettant en perspective au regard des grands enjeux de notre société.

■ **Florence Aubenas***, grand-reporter, auteur de “La méprise” sur le procès d’Outreau et plus récemment “Le quai de Ouistreham”.

■ **Boris Cyrulnik**, neuropsychiatre, président de l’Association française de recherche en éthologie clinique et anthropologique.

■ **Éric Favey**, secrétaire général adjoint de la Ligue de l’enseignement, délégué à la culture et à l’éducation.

■ **Ivan Jablonka**, historien, auteur de “Ni père, ni mère, histoire des enfants de l’Assistance publique” et plus récemment de “Les Enfants de la République. L’intégration des jeunes de 1789 à nos jours” (Seuil 2010).

■ **Pierre Lévy-Soussan**, psychiatre, psychanaliste, directeur de CMP-Consultation Filiations à Paris, auteur de “Destins de l’adoption” (Fayard, 2010).

■ **Véronique Nahoum-Grappe**, anthropologue, chercheuse à l’École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

■ **Denis Salas**, magistrat, directeur des Cahiers de la Justice, École nationale de la magistrature.

16h30–17h00 : Conclusion par **Dominique Baudis**, Défenseur des droits

Animation des tables rondes assurée par Jean-Louis Sanchez, délégué général de l’Observatoire national de l’action sociale décentralisée (Odas) et directeur éditorial du Journal de l’Action Sociale, et **Marie-Paule Martin-Blachais**, directrice générale du GIP Enfance en danger.

* sous réserve

LE COMITÉ DE PILOTAGE

DES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les 5^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance sont organisées par le Journal de l'Action Sociale, en collaboration avec l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas) et le département de Paris, collectivité accueillante de cette édition.

Et en partenariat avec l'Assemblée des départements de France (ADF), l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF), l'Association nationale des assistants de service social (Anas), l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux (Ancasd), l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des conseils généraux (Andass), la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape), le Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée (CNLAPS), Apprentis d'Auteuil, la Fédération nationale des Adepape (Fnadepape), la Fondation pour l'Enfance, le Ministère de la Justice et des Libertés (DPJJ), le Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale (DGCS), l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned), l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones), SOS Villages d'enfants, le Syndicat national des médecins de PMI (SNMPMI), l'Union nationale des associations familiales (Unaf), l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss), l'Union nationale des associations de parrainage de proximité (Unapp), et le soutien de l'association A.Retis.

LES ATELIERS Présentation générale
Les Ateliers durent 4h30 : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h00

Dans un souci de pédagogie, l'architecture des ateliers suit les différentes étapes que peuvent rencontrer les enfants (et leurs familles), en amont, pendant et après une mesure de protection. Ce qui n'empêchera pas de placer au cœur de chaque atelier et dans les préconisations du rapport qui suivra les Assises, le souci des acteurs de développer la transversalité et la cohérence des interventions. Et pour chacun des Ateliers, il s'agira, en toile de fond, de répondre aux questions suivantes :

- ❑ Comment passer de l'intuition à l'évaluation ?
- ❑ Comment passer du seul discours des moyens au discours d'efficience ?
- ❑ Comment passer de la défiance à la confiance ?
- ❑ Comment passer de la connaissance des familles à la reconnaissance de leur place ?
- ❑ Comment passer de la convergence des interventions à la cohérence des parcours ?
- ❑ Comment passer de la protection institutionnelle à la protection de l'enfant ?

Enfin, l'animation s'inspirera sur le plan méthodologique des pratiques québécoises. Elle sera assurée par deux modérateurs accompagnés d'un grand témoin de la société civile et d'un ancien "bénéficiaire" de la protection de l'enfance (représentant d'une Adepape) qui participera aux débats.



LA RENCONTRE AVEC L'ENFANT AVANT TOUTE MESURE

Modérateurs : **Didier Dubasque**, vice-président de l'Association nationale des assistants de service social (Anas) et **Bernard Heckel**, directeur du Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée (CNLAPS).

Témoign Adepape : **Monique Ferreira**, présidente de l'Adepape du Puy-de-Dôme.

1^{ÈRE} SÉQUENCE : La rencontre avec l'enfant ou l'adolescent fragilisé dans le cadre de la prévention

Comment les différents acteurs (service social, PMI, prévention spécialisée, école, centres sociaux, crèches, centres de loisirs, maisons des adolescents...) peuvent se mobiliser et se coordonner, au-delà des frontières institutionnelles, autour de l'enfant et de sa famille pour mieux cerner leurs besoins et co-construire avec eux les réponses les plus adaptées.

□ **Expérience - L'espace d'accueil "Tête à tête" dans le centre commercial "Rosny2" mis en place par la mission de prévention des conduites à risque du conseil général de Seine-Saint-Denis :** un espace d'information, d'écoute et de prévention pour les 13/25 ans, proposant des actions collectives aux établissements scolaires et structures hors scolaires, par **Evelyne Dorvillius**, responsable adjoint de l'espace.

□ **Expérience - Reliance : un service d'accompagnement parental,** géré par l'association Home des Flandres et financé par l'Ase du conseil général du Nord, pour accompagner les familles à domicile hors mandat des services sociaux, par **Philippe Roelens**, directeur du service.

□ **Expérience - La rencontre avec l'enfant à travers la mobilisation des familles et plus largement des habitants :** l'expérience de l'Association stéphanaise de prévention individuelle et collective (Aspic) à Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Maritime), par **Ghyslaine Morrow**, directrice, et **Néné Sow-Camara**, chef de projet.

□ **Expérience - Les Comités Prévention Protection Enfance Famille (CPPEF) de Paris,** lieux d'écoute et de coordination des différents partenaires (Ase, service social polyvalent, Éducation nationale, psychiatrie infanto-juvénile, services social et de santé scolaires, prévention spécialisée), par **Sophie Goldenberg**, responsable d'un secteur de l'Ase, **Roselyne Sarouni**, inspectrice technique adjointe du service social polyvalent départemental, et le docteur **Catherine Renavand**, médecin d'encadrement du service de PMI.

2^{ÈME} SÉQUENCE : La rencontre avec l'enfant dans le cadre d'une information préoccupante

Comment les différents acteurs, de la prévention à la protection de l'enfance, peuvent mieux prendre en compte le ressenti de l'enfant et la place de la famille, dans l'explicitation du processus qui s'enclenche et au cours de ses différentes étapes.

□ **Contribution - Le rôle des équipes de secteur dans l'évaluation des situations à partir de leur connaissance des difficultés et des compétences des familles,** par **Michèle Forgue**, assistante de service social au conseil général de l'Isère, et **Antoine Guillet**, assistant social au CMP infanto-juvénile de Cluses.

□ **Expérience - La qualité des premiers contacts avec l'enfant et sa famille dans le cadre d'une information préoccupante,** par deux représentants du conseil général d'Ille-et-Vilaine.



LA RENCONTRE AVEC L'ENFANT DANS UNE SITUATION D'URGENCE

Modérateurs : **Pierre-Yves Eyraud***, chef du Bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence à la Direction générale de la cohésion sociale, et **Alain Grevot**, directeur de services à l'association JCLT - Oise et expert Protection de l'enfance à l'Odas.

Témoign Adepape : **Josy Maiboroda**, trésorière de l'Adepape de Corse du Sud.

De quels référentiels et outils peuvent disposer les professionnels qui interviennent dans l'urgence (Brigade des mineurs, gendarmerie, hôpital, Parquet, travailleurs sociaux) pour, lors des premiers contacts avec l'enfant, prendre en compte sa parole, lui expliquer étape par étape ce qui se passe, tenter de le rassurer, et malgré un contexte émotionnel très fort, évaluer la situation avec recul en s'appuyant sur les autres acteurs ?

▣ **Contributions - Comment dans l'Hérault, la gendarmerie, les assistants sociaux de gendarmerie et le service Observatoire départemental de l'enfance en danger (Soded) collaborent au quotidien pour gérer la crise, évaluer la situation et mieux accompagner l'enfant et sa famille, par le Chef d'escadron Bernard Dalverny, Officier adjoint chargé de la Police Judiciaire au Groupement de gendarmerie de l'Hérault, Laurent Puech, assistant de service social en gendarmerie, et Céline Bataille, assistante technique au Soded.**

▣ **Expérience - L'équipe d'évaluation des situations d'urgence mise en place par le conseil général de Seine-Saint-Denis, par Françoise Simon, directrice de l'Enfance et de la famille du conseil général de la Seine-Saint-Denis.**

▣ **Expérience - La Permanence d'accueil pédiatrique de l'enfance en danger du CHU d'Angers (Papéd) mise en place par le conseil général de Maine-et-Loire et ses partenaires avec tous les acteurs qui travaillent autour des jeunes victimes pour éviter la multiplication des interrogatoires et des examens médicaux, par le Dr Gérard Champion, référent de la Papéd au service des urgences pédiatriques du CHU d'Angers.**

▣ **Contribution - Le parquet face à l'urgence :** les ressorts de la prise de décision, l'explicitation de son sens à l'enfant et aux intervenants qui prennent le relais par **Éric Vaillant**, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Douai, et **Stéphanie Lescaut**, chef du Parquet des mineurs.

▣ **Expérience - Les familles d'accueil d'urgence : une alternative en matière de placement d'urgence,** par **Elisabeth Lyko**, assistante familiale, et **Andréa Maillier**, chef du service Ase au conseil général du Loir-et-Cher.



LA RELATION AVEC L'ENFANT DANS LE CADRE DU MILIEU OUVERT

Modérateurs : **Christophe Beau**, chef de projet à Apprentis d'Auteuil, et **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association A. Retis.

Témoïn Adepape : **Jean-Marie Muller**, président de la Fnadepape.

1^{ÈRE} SÉQUENCE : L'enfant dans le cadre de l'AED et de l'AEMO

Le développement des AED s'accompagne-t-il d'une place nouvelle pour l'enfant dans la conception de l'intervention et dans ses pratiques ? - Comment parvenir à une culture éducative négociée en sortant des référentiels classiques et de la notion d'adhésion ? - Se pose-t-on systématiquement la question de la finalité de ces interventions ? - Comment en renforcer l'efficacité (fréquence des contacts avec les familles, communication et articulation avec les autres acteurs : service social, école, ...) ?

▣ **Contribution - Les enjeux de l'accompagnement en milieu ouvert au regard de l'intérêt de l'enfant** par **Patrick Martin**, président de la commission Protection de l'enfance de l'Uniopss, directeur général de l'Association d'action éducative de Loire-Atlantique (AAE 44).

▣ **Expérience - Le comité d'usagers de l'association JCLT-Oise** ou la participation des usagers dans l'évolution des réponses éducatives, par **Catherine Duchaussoy**, chef de service Sisae-JCLT, et **Laetitia Rouzier**, membre du comité des usagers et médiatrice du Sisae.

▣ **Expérience - L'action d'éducation dans le cadre pénal :** la structuration de l'action d'éducation par les activités de jour, par un responsable d'unité éducative et un professeur technique.

2^{ÈME} SÉQUENCE : L'enfant dans le cadre des mesures de soutien intensif

Quelle perception l'enfant a-t-il de cette co-éducation ? - Quels sont les effets de ces actions sur sa relation avec ses parents et ses proches ? - Que lui apportent ces actions (protection, assistance, promotion...)? - Au-delà de l'approche individuelle, comment créer les conditions d'une redynamisation du pouvoir d'agir des familles ? - Que se passe-t-il pour l'enfant lorsque les mesures prennent fin ?

▣ **Expérience - L'accompagnement pluridimensionnel intensif - éducatif, pédagogique, sanitaire et psychologique - du SAPPEJ** (Service d'activités psychopédagogiques et éducatives de jour) géré par l'association Jean Cotxet à Paris, par **Thérèse Ferragut**, psychologue-clinicienne, directrice adjointe du service, et **Alain Griffond**, directeur général adjoint de l'association Jean Cotxet.

▣ **Expérience - Une autre approche de la prise en charge en milieu ouvert d'adolescents en grande difficulté :** le travail d'AEMO renforcée de l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de l'Oise (Adseao), par **Bernard Perrot**, directeur.

▣ **Contribution - Le placement à domicile : fausse bonne idée ou alternative réelle au placement ? Regard critique de Jean-Marie Duquet**, directeur du Foyer Saint-Joseph (Jura) qui dispose depuis plusieurs années d'un service de placement à domicile en parallèle à son activité d'hébergement.



L'ENFANT LORSQU'UNE MISE À DISTANCE VIS-À-VIS DES PARENTS EST ENVISAGÉE

Modérateurs : **Didier Lesueur**, directeur général adjoint de l'Odas, et **Lise-Marie Schaffhauser**, présidente de l'Union nationale des associations de parrainage de proximité (Unapp).

Témoign Adepape : **Claude Félix-Wantersten**, pupille de l'État de l'Adepape de l'Ain.

Que signifie concrètement la notion d'intérêt de l'enfant ? - Quelle place pour l'enfant dans le diagnostic et la proposition de solution, et quelle collaboration des différents intervenants ? - Qu'en est-il aujourd'hui de la recherche de solutions intrafamiliales, dans le réseau familial et social de proximité (TDC, parrainage) ? - Comment concilier mise à distance et donc affiliations nouvelles avec les questions de la filiation, de l'identité ? - Comment mieux appréhender la distinction entre maintien du lien familial et maintien de l'enfant dans sa famille ? - Comment revisiter la question de l'adoption au regard de l'intérêt de l'enfant ?

▣ **Contribution introductive sur la notion d'intérêt de l'enfant**, par **Carol Bizouarn**, magistrate, conseillère du Défenseur des enfants, co-auteur de "la fiche de guidance sur l'intérêt de l'enfant" réalisée dans le cadre du groupe d'appui à la protection de l'enfance animé par la Cnape.

▣ **Contribution - La difficulté de juger**, les repères qui permettent de se prononcer, et le soin attaché à l'explication de sa décision auprès de l'enfant et de ses parents, par **Catherine de la Hougue**, juge des enfants au TGI de Coutances*.

▣ **Contribution - La tension entre défense des intérêts du mineur et nécessaire préservation de ses liens familiaux**, par **Assuntina Pauselli**, administratrice ad hoc, vice-présidente de la Fenaah, chef de service de l'association Actes Pélican.

▣ **Expérience - Les premiers pas de nouveaux outils au service de l'intérêt de l'enfant mis en place par l'association A. Retis : les consultations familiales**, par **Abdessalem Yahyaoui**, professeur de psychologie et ethnopsychologue, et **le service Tiers dignes de confiance**, par **Alain Fabre**, chef du service.

▣ **Contribution - Les enjeux autour de l'adoption et les questions soulevées auprès des professionnels de l'Ase : intérêt de l'enfant, adoptabilité psychique**, par **Pierre Lévy-Soussan**, psychiatre, psychanalyste, directeur de CMP-Consultation Filiations à Paris, auteur de "Destins de l'adoption" (Fayard, 2010).

▣ **Contribution - Le cas particulier du placement dans le cadre pénal : quand y pense-t-on ? comment le prépare-t-on ? comment le suit-on ?**, par **un juge des enfants et un directeur de service éducatif de la PJJ**.



LA RELATION AVEC L'ENFANT DANS LE CADRE DU PLACEMENT

Modérateurs : **Damien Mulliez**, sous-directeur des missions de protection judiciaire et d'éducation à la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), et **Jean-Marie Vachez**, président de l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones).

Témoignage Adepape : **Roland Willocq**, président de l'Adepape de la Meuse.

Au-delà de ce dont on ne veut plus pour lui... quelles sont les ambitions des prises en charge en Mecs, lieux de vie, placements familiaux? - Comment prend-on en compte ses repères affectifs et culturels? Comment prend-on en compte les fratries et la place des parents? - Que fait-on avec l'enfant quand les liens familiaux se distendent? - Quelle place accorde-t-on au travail sur l'estime de soi et la confiance de l'enfant? - Quelle place effective pour l'enfant dans la définition de son projet et l'évaluation continue de celui-ci?

▣ **Contribution introductive sur l'étude du devenir des enfants dans le cadre du placement et l'évaluation des prises en charge par les jeunes concernés menée par le conseil général de la Somme**, par **Emmanuelle Quentin**, chargée de mission auprès de la mission Coordination et évaluation à la direction des solidarités.

▣ **Expériences - Diversifier les réponses et penser le dispositif avec souplesse en intégrant notamment la notion d'évolution de la famille dans le temps :**

- **La démarche de la Mecs Clair logis (Association Maison Notre-Dame du Sacré Cœur) à Paris** qui propose différents types d'accueils (classique, séquentiel...) et une véritable réflexion sur la personnalisation de la prise en charge, par **Yves Masson**, directeur.

- **Le service "Accueil Parent Enfant avec Hébergement" de la Mecs Clair matin (Association des pep 64)** qui reçoit des enfants de 3 à 18 ans placés, avec leurs parents dans des appartements de l'établissement sur un ou plusieurs jours pour leur permettre de renouer des liens progressifs, par **Maïté Gaulin**, psychologue, et **Marie-Pierre Laurouaa**, éducatrice spécialisée.

▣ **Contribution - Le travail avec les parents dans le cadre du placement: une expérience de SOS Villages d'enfants** par **Gilles Meunier** et **Sandrine Dottori**, respectivement conseiller à l'action éducative et chargée de mission "Études et innovation" à SOS Villages d'enfants.

▣ **Expérience - Quand l'impact de l'évaluation sur la qualité de la prise en charge devient perceptible : illustration avec le référentiel d'évaluation interne élaboré par Apprentis d'Auteuil** mis en œuvre dans l'ensemble des établissements avec le soutien sur le terrain de conseillers qualité, par **Priscilla Barondeau**, directrice de la Mecs Notre Dame d'avenir (Eure-et-Loir), et **David Tiranno**, chef de projets en charge de la démarche d'amélioration continue de la qualité.



L'ENFANT DEVENU JEUNE MAJEUR

Modérateurs : **Isabelle Grimault**, directrice adjointe de la direction de l'action sociale et de la santé (DASES) en charge des actions familiales et éducatives du Département de Paris, et **Gilles Paillard**, directeur général de SOS Villages d'enfants.

Témoign Adepape : **Claude Lemerrer**, vice-président de l'Adepape de Haute-Garonne.

Comment accompagner au mieux l'enfant dans l'accès à l'autonomie et la préparation à la sortie du dispositif? - Contrats jeunes majeurs: comment sortir du paradoxe de l'accompagnement des jeunes les mieux préparés au détriment des plus fragiles? - Comment favoriser la diversité des réponses en s'appuyant notamment sur le droit commun pour ne pas rester enfermé dans des dispositifs spécialisés? - L'articulation avec les autres acteurs professionnels, comme le service social ou les acteurs de l'insertion, et le recours aux bénévoles, comme les parrains par exemple.

▣ **Contribution introductive - Entrer dans l'âge adulte : la préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de protection** par **Anne Oui**, chargée de mission à l'Observatoire national de l'enfance en danger, à partir du rapport publié par l'Oned en 2009.

▣ **Expérience - Quand les jeunes auto-évaluent leur autonomie : l'exemple de l'outil d'évaluation de l'autonomie des jeunes majeurs expérimenté dans la Maison Claire Morandat de SOS Villages d'enfants** en lien avec l'équipe belge à l'origine du projet, par **Théo Vanhees**, directeur de l'Inspection pédagogique à la Direction générale de l'aide à la jeunesse du ministère de la communauté française de Belgique, et **Sophie Laksanamixay**, monitrice éducatrice au sein de l'établissement.

▣ **Expérience - Quand les Mecs s'appuient sur les éducateurs de prévention spécialisée** pour proposer des accompagnements aux jeunes majeurs sans projet: la démarche du Point accueil écoute jeunes du Comité mosellan de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (CMSEA), par **Leila Calmé**, chef de service éducatif, et **Abdelali Fahime**, directeur pédagogique du CMSEA.

▣ **Expérience - Le contrat de soutien à l'autonomie des jeunes (CSAJ) :** un outil dynamique de partenariat et de continuité entre protection de l'enfance et insertion, par **Alice Métois***, responsable de l'Unité prévention éducative et insertion des jeunes au conseil général de Loire-Atlantique.

▣ **Expérience - Accompagner les jeunes majeurs en s'appuyant sur des bénévoles et un crédit spécifiquement dédié: la collaboration entre le conseil général de Meurthe-et-Moselle et l'Adepape**, par **Abdel Gamouri**, ancien jeune majeur suivi dans le cadre de ce dispositif, trésorier de l'Adepape de Meurthe-et-Moselle, et **Martine Manneville**, secrétaire générale de l'Adepape de Meurthe-et-Moselle.

▣ **Expérience - Mineurs étrangers isolés : le réseau de correspondants d'Apprentis d'Auteuil**, chargés en région d'accompagner les Mecs accueillant ce public, par **Christine Tricot**, juriste et responsable animation du Réseau correspondants MEI.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

(INFORMATIONS PRATIQUES AU DOS DU PROGRAMME)

1/L'organisateur des Assises est L'Action Sociale, agréé organisme de formation sous le N° d'agrément formation 11753620475.

2/Toute inscription nécessite le renvoi d'un bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

Journal de l'Action Sociale, 13 boulevard Saint-Michel, 75005 Paris, ou par fax au : 01 53 10 24 19

Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation :

- par chèque à l'ordre de l'Action Sociale
- ou, pour les administrations, d'une lettre valant commande.

3/Montant des frais de participation :

Tarif normal : 310 € TTC (259,20 € HT) par participant(e) pour la totalité de la manifestation soit une journée et demie, ateliers, documentation, **et repas du mardi 13 décembre inclus.**

Tarif dégressif : 260 € TTC (217,39 € HT) par participant(e) à partir de 5 inscriptions dans une même institution.

4/Possibilité de pré-réservations sans engagement jusqu'au 15 octobre 2011

Pour permettre aux institutions de réserver plusieurs places à l'avance sans être obligées de livrer instantanément les coordonnées des inscrits, et de disposer d'une variable d'ajustement de ses inscriptions en fonction des demandes, l'organisateur accepte de réserver sans engagement jusqu'au 15 octobre jusqu'à 20 places, dès lors que l'institution concernée s'engage sur l'achat ferme d'un minimum de 5 places au-delà de cette date. Pour bénéficier de cette possibilité, contactez Maria Lillo par téléphone au 01 53 10 24 10 ou par mail : assises@lejas.com

5/Chaque inscription fait l'objet d'une confirmation par mail au signataire de l'inscription et au participant.

6/En ce qui concerne les ateliers, l'organisateur prendra en compte la préférence du participant (indiqué comme choix 1 dans le bulletin d'inscription) dans la limite des places disponibles. À défaut, il prendra en compte son choix 2. Et en cas d'impossibilité de prendre en compte l'un ou l'autre de ces deux choix, il contactera directement le participant pour lui proposer un autre atelier.

7/Pour chaque inscription confirmée, l'organisateur adresse à l'issue de la manifestation une facture ayant valeur de convention de formation simplifiée et une attestation de présence.

8/Annulation

Les demandes d'annulation par courrier, mail ou fax :

- reçues avant le 13 novembre sont acceptées sans frais ;
- reçues entre le 14 novembre et le 27 novembre entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 50 % des droits d'inscription
- reçues après le 27 novembre ou les absences constatées pendant les Assises sans annulation transmise à l'organisateur avant le 27 novembre, entraînent le versement de la totalité des droits d'inscription.

Aucune annulation ne sera prise par téléphone. L'annulation doit être transmise par courrier, par mail (assises@lejas.com) ou par fax (01 53 10 24 19).

En cas de financement partiel ou total de la formation par un organisme tiers, et au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandon, etc), le coût de l'ensemble des droits d'inscription reste dû par le signataire de l'inscription.

INFORMATIONS PRATIQUES

Les 5^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance ont lieu les **lundi 12 et mardi 13 décembre 2011 à Paris.**

Les travaux commenceront le lundi à 14h30 - l'accueil sera ouvert dès 13h00 - et se termineront à 18h00. Le mardi, les travaux commenceront à 9h00 et se termineront à 17h00, avec une pause entre 12h00 et 13h30 pour permettre aux participants de déjeuner.

❑ LIEU DE DÉROULEMENT DES ASSISES ❑

Les Assises ont lieu à la Grande Halle de la Villette, monument historique construit au XIX^{ème} siècle par un élève de Baltard et rénové en 2007 pour accueillir les plus prestigieuses manifestations.



Adresse: 211 avenue Jean Jaurès 75 019 Paris - Face au Métro Porte de Pantin : Ligne 5

ATTENTION : La Grande Halle de la Villette ne doit pas être confondue avec la Cité des sciences et de l'industrie située également dans le Parc de la Villette mais à l'opposé à 12 mn à pied. La station de métro à proximité de La Grande Halle de la Villette est bien Porte de Pantin (ligne 5) et non Porte de la Villette qui dessert la Cité des sciences.

❑ HÔTELS PROCHES ❑

Une liste des hôtels situés à proximité de la Grande Halle de la Villette est disponible sur le site internet : www.lejas.com ou sur demande par mail (assises@lejas.com) ou par téléphone au 01 53 10 24 10. Nous vous conseillons de choisir un hôtel soit à proximité de la Porte de Pantin, lieu où se situe la Grande Halle de la Villette, soit dans un quartier situé sur la ligne de métro 5 (Ligne directe pour Porte de Pantin) comme les quartiers République ou Bastille, ou encore un hôtel à proximité de la Cité des sciences et de l'industrie mais située à 15 mn à pied de la Grande Halle de la Villette en traversant le parc de la Villette.



BULLETIN D'INSCRIPTION

**5^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance
12 et 13 décembre 2011**

À remettre dès que possible à votre service formation qui nous transmettra votre demande après l'avoir validée, ou, en l'absence de service formation, à renvoyer sous enveloppe au :
Journal de l'Action Sociale - 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, accompagné de votre règlement ou du bon de commande de votre administration.

PARTICIPANT : M. Mme - SVP écrire très lisiblement notamment l'e-mail, et nom en capitales.

Nom et prénom :.....

Organisme :.....
.....

Service :.....

Fonction :.....

Téléphone :.....

Portable :.....

E-mail :.....

Adresse :.....
.....

Code postal/Ville :.....

ATELIER CHOISI : indiquez le numéro de l'atelier

CHOIX 1 (votre préférence) : Atelier N°.....

CHOIX 2 (à défaut de place disponible pour votre choix 1) :
Atelier N°.....

SERVICE FORMATION :

Personne chargée du suivi de l'inscription :.....
.....

Téléphone :.....

E-mail :.....

ADRESSE DE FACTURATION :

Organisme :.....
.....

Service :.....

Adresse :.....
.....
.....

Code postal/Ville :.....

L'inscription sera confirmée par mail au service formation et au participant, si celui-ci a bien indiqué son e-mail.

Comment renvoyer votre bulletin d'inscription ?

**1/ Par courrier accompagné de votre
règlement au :**

**Journal de l'Action sociale,
13 boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.**

**2/ Pour les administrations,
par courrier à l'adresse ci-dessus,
ou par fax au : 01 53 10 24 19,
accompagné d'un bon de commande.**

RENSEIGNEMENTS:

**Journal de l'Action Sociale
Maria Lillo ou Michel Rousseau
Tél : 01 53 10 24 10
Mail : assises@lejas.com
Web : www.lejas.com**